



Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 - Saint Denis
Tel 01 42 43 35 75 - Fax 01 42 43 36 67
federation-sudrail@wanadoo.fr
www.sudrail.fr



“LA REECRITURE DU REGLEMENT DE PREVOYANCE SE FERA A DROIT CONSTANT POUR LES CHEMINOTS”

Declaration de Mr GUILLEMINE représentant du ministère des affaires sociales lors d'une réunion de la caisse de prévoyance le 3 mars.

Le décret faisant suite à la décision du conseil d'état ne comportera donc aucune perte de droit pour les cheminot-e-s, ni de baisse des remboursements.

Cette déclaration apporte un démenti formel à ceux qui orchestrent une basse manoeuvre électorale d'affolement en affirmant que le recours de SUD-Rail devant le conseil d'état pour contester l'externalisation de la CPR allait remettre en cause les acquis des cheminot-e-s et entraîner la baisse ou la suppression de remboursements

Oui nous avons eu raison de contester l'externalisation de notre Caisse de Prévoyance et Retraite hors de la SNCF.

Oui, nous avons eu raison de nous battre contre les décrets BALLADUR, les lois FILLON et la contre réforme des retraites.



Irresponsable, aurait été d'accepter l'autonomisation de la CPR, d'abandonner la référence aux 37,5 années de cotisation et de torpiller la grève de novembre 2007 en négociant des renoncements dont les cheminot-e-s commencent à subir les conséquences et les subiront encore plus dans les prochaines années.

Le 26 mars pour défendre mes droits, je vote SUD-Rail